

Avant-Propos

Depuis que le projet des séminaires sur l' « Etat de droit » a été mis en chantier au bénéfice des doctorants de la Faculté de Droit de l'Université de Lubumbashi, les auteurs de différents articles publiés jusqu'à ce jour ont tenté de rapprocher le droit des réalités sociétales congolaises. Il en est de même de ceux contenus dans ce volume.

Douze articles ont été retenus pour ce volume, et qui touchent aux différents secteurs de la vie politico-sociale et économique-organisationnelle de la République Démocratique du Congo. Les réflexions partent de la politique d'urbanisation de certaines communes de Lubumbashi, de la libéralisation du secteur de l'électricité en RDC et de la commercialisation de l'énergie électrique et ses conséquences juridiques, des perspectives de relance du développement agricole et de l'autosuffisance alimentaire de la RDC, de l'analyse de l'impact de la libéralisation économique : l'exemple du secteur des télécommunications, des modalités et des effets de la réforme des entreprises publiques, des évolutions apportées par la réforme des finances publiques dans les secteurs de la santé et de l'éducation, de l'insuffisance des dispositifs incitatifs, législatifs et réglementaires au développement des PME : l'exemple du déclin de l'industrie textile, des mécanismes de protection de la concurrence en RDC et leur effectivité : exemple du secteur des télécommunications, du projet de transport multimodal (PTM) allié à la réforme des entreprises publiques : tremplin vers la redynamisation économique de la RDC : exemple de la ville de Lubumbashi, et de la préparation d'un code de l'eau : une solution à l'approvisionnement en eau potable en RDC : cas de la ville de Lubumbashi.

Cet aréopage de sujets traités, ici, démontre, à suffisance, que le droit pénètre tous les secteurs de la vie d'une nation et constitue, de ce fait même, une garantie juridique, et pourquoi pas judiciaire!, de la promotion des droits de l'homme, preuve de l'existence ou de l'émergence d'un Etat de droit.

Et la République Démocratique du Congo, étant un Etat de droit (cfr Constitution de 2006, article premier) ne doit qu'assurer l'accès de tous ses citoyens à l'eau potable, à l'électricité, au transport, à un environnement urbanistique convenable. Et dans le cadre des autres aspects des études menées et publiés, dans ce volume, elle doit améliorer la gestion d'autres domaines de la vie nationale, notamment la bonne gestion des finances publiques, en assurant aussi que l'ouverture aux marchés ne puisse constituer le marchepied d'une concurrence déloyale, en l'occurrence dans le secteur des télécommunications.

Pour que ce volume puisse, comme les précédents, apparaître, il a fallu la bienveillance de la Fondation Konrad Adenauer Stiftung, à laquelle nous adressons tous nos remerciements. Les auteurs des articles publiés restent les uniques responsables de leurs propos. Que les autorités de l'Université de Lubumbashi trouvent, ici, la marque de notre gratitude pour la facilité qu'elles n'ont cessé de nous offrir à chaque fois que nous avons eu recours à leur soutien dans la réalisation de ce projet.

Adalbert Sango Mukalay

Hartmut Hamann

Kalala Ilunga-Matthiesen